



L'ACTUALITÉ

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION S'EST TENU LES 10 ET 11 OCTOBRE DERNIERS

Les questions relatives au Réseau et les dossiers sociaux ont particulièrement marqué ce Conseil.

“
Conseil en formation : départements et régions font la preuve de leur capacité à « faire Réseau ».”

Le Conseil d'administration a commencé par examiner les questions internes au Réseau et à la Confédération avec la définition des orientations budgétaires pour 2020 et la préparation de la CNAGS du 24 octobre. Il y sera question des régions, des dossiers sociaux sur le feu (représentativité, conventions collectives, OPCO, apprentissage) du RGE, du régime de protection sociale des artisans et de 360 travaux notamment.

Le Conseil d'administration a fait un point sur le budget 2019 puis il a fixé les tarifs du CIP et des appellations PG (installation et maintenance) pour l'année prochaine.

Les dossiers présentés au Conseil d'Orientation et de Gestion du Fonds de Développement du Réseau ont ensuite été examinés attentivement et, pour certains, débattus, avant d'être approuvés.

Suite aux débats du Conseil des Professions sur les activités baptisées « orphelines » c'est-à-dire qui nécessitent un suivi spécifique et/ou transversal mais, dans tous les cas, qui exigent des connaissances très pointues, le Conseil d'administration a approuvé l'idée de recourir à des experts au sein du Réseau sans que ces derniers soient nécessairement élus ou conseillers professionnels.

Par ailleurs, le Conseil avait souhaité que la place des femmes chefs d'entreprise au sein de la CAPEB fasse l'objet d'une réflexion. Deux études ont été menées et ont abouti à la conclusion qu'il était opportun de transformer la Commission Nationale des Femmes d'Artisan en Commission Nationale des Femmes de l'Artisanat afin d'accueillir tous les profils de femmes. Cette transformation sera soumise à l'approbation

de l'assemblée générale puisqu'elle implique une modification des statuts confédéraux. Il reste entendu qu'une femme chef d'entreprise pourra donc, au choix, s'engager syndicalement au sein de la CNFA ou, comme aujourd'hui, dans la voie professionnelle au sein des sections de métiers.

En matière de promotion des métiers, le Conseil d'administration a décidé de valoriser et de capitaliser toutes les initiatives prises localement, qu'il s'agisse des artisans messagers ou d'autres opérations. L'objectif est de mettre la totalité des éléments disponibles à la disposition du Réseau pour que chacun puisse s'en saisir. Le Conseil d'administration a pris connaissance du bilan des expérimentations menées depuis un an dans 11 départements et régions en vue d'assurer le conseil en formation, sous une forme différente, suite à la suppression des missions déléguées par Constructycty. Rappelons si besoin que le conseil en formation fait, en effet, partie intégrante du service de base. La démarche a permis aux expérimentateurs de travailler ensemble, accompagnés par un cabinet conseil, la Confédération ne venant qu'en appui technique. Le Conseil s'est félicité de ces travaux très constructifs qui prouvent que le « faire Réseau » n'est pas une vue de l'esprit ! Les 30 actions, leur méthodologie et leurs livrables sont d'ores et déjà disponibles sur ARTUR.

Au titre des questions sociales, le Conseil a fait un état des lieux des négociations paritaires relatives à la mise en place de 2 conventions collectives dans le bâtiment et donné un mandat pour la poursuite des négociations.

(Suite p. 4)



ÉCONOMIE

L'ACCÈS AUX MARCHÉS ÉTAIT AU CŒUR DE LA CNAE 2019



La Présidente de la CNAE, Sabine Basili, était entourée de tous ses conseillers pour accueillir, mardi et mercredi, les délégués départementaux des affaires économiques.

Après un tour d'horizon qui a permis de revenir sur les lois Essoc, Elan et Pacte, un point de conjoncture a été proposé aux participants, suivi d'un panorama des dernières actualités relatives au marché de la performance énergétique (projet de loi de finances, transformation du CITE en prime, évolution du RGE).

L'évolution du fonctionnement du marché de l'entretien rénovation et du comportement des consommateurs a ensuite été présentée par un analyste du Credoc. Le sujet a d'ailleurs fait l'objet d'un atelier animé par Jean-Marc Desmedt et Éric Le Devéhat. Deux autres ateliers ont été proposés aux délégués. Le premier portait sur la création transmission reprise et était animé par Jean-Yves Labat, Michel Dumon et Jean-Claude Rancurel. Le second a permis de s'intéresser à la gestion et au financement de l'entreprise et était placé sous la direction de David Morales et de Thierry Ravon. Une étude économique et financière des TPE du bâtiment avait, en plénière, permis de découvrir l'évolution du chiffre d'affaires, des marges et de la sous-traitance dans l'artisanat du bâtiment.

Après la synthèse de cette première journée et une intervention du Président confédéral, les délégués ont approfondi le lendemain les problématiques d'accès aux marchés des petites entreprises du bâtiment. Il a d'abord été question des marchés publics avec le sous-directeur du droit de la commande publique de la DAJ (Bercy) qui a fait un point sur les dernières évolutions réglementaires et celles à venir (réforme des CCAG de travaux et groupe de travail sur la sous-traitance). Il a ensuite présenté un nouveau guide dédié aux TPE et PME. Le e DUME et le e DUME simplifié puis la facturation dématérialisée obligatoire ont également été évoqués. Guillaume de Maussion est ensuite intervenu pour dresser un état des lieux de l'activité de 360travaux et de la mobilisation des entreprises artisanales. Puis l'assistance a été invitée à se pencher sur le marché du patrimoine d'une part et sur le marché de la maison individuelle d'autre part, qui font tous les deux l'objet de travaux au sein de groupes de travail dédiés.

La dernière partie de la CNAE a été consacrée aux actions de valorisation des entreprises sur leurs marchés avec, bien évidemment, un point sur les marques de la CAPEB (ECO Artisan®, Handibat®, Artisans engagés/ Entreprise responsable) et la présentation, par le Directeur du pôle services au sein d'Action Logement, des dernières initiatives prises par l'ex 1 % logement pour contribuer au financement de travaux (notamment dans l'accessibilité et l'installation de douches à l'italienne). Enfin, les offres Facilpass ont été rappelées et ont fait l'objet d'un témoignage.



→ CITE : LA CAPEB TROUVE L'APPUI DU CSCEE DANS SES REVENDICATIONS

La CAPEB, le Conseil Supérieur de la Construction et de l'Efficacité Énergétique et la FFB ont décidé d'unir leurs voix pour convaincre les parlementaires de revenir sur les dispositions prévues dans le projet de loi de finances concernant la transformation du CITE en prime.

Nous revendiquons le maintien de l'enveloppe budgétaire dédiée au financement cumulé du CITE et du programme Habiter Mieux de l'ANAH ; le retour d'un soutien pour tous les ménages, y compris ceux des 9^{ème} et 10^{ème} déciles qui sont les premiers commanditaires de travaux énergétiques ; l'insertion d'une ligne d'aide substantielle en faveur des rénovations globales, hors champ des ménages sous plafonds ANAH déjà couverts et l'abaissement du reste à charge exigé pour les ménages très modestes, qui ne pourront pas financer 10 % des travaux par leurs propres moyens.

Le Président de la CAPEB fait observer à cette occasion que ces mesures déçoivent tout le monde : les entreprises qui se sont engagées depuis plusieurs années dans des démarches professionnelles vertueuses comme RGE, qualification soumise à de nombreux contrôles, leurs clients qui attendent un accompagnement véritablement adapté à leurs situations, les citoyens dans leur ensemble qui jugent essentiel de lutter effectivement contre les émissions de gaz à effet de serre et donc, que la politique gouvernementale permette réellement de faire décoller la rénovation énergétique des bâtiments.

→ EN RÉPONSE AUX FRAUDES, L'ANAH PLAFONNE SES AIDES

Constatant une progression importante du prix des matériels (sans qu'aucun élément de preuve n'ait cependant été fourni) et les effets d'aubaine liés au cumul des aides publiques, le dernier conseil d'administration de l'Anah a décidé de plafonner les dépenses éligibles à son programme « Habiter Mieux Agilité » pour l'année 2019 et ce, dès le lendemain de sa réunion, c'est-à-dire le 10 octobre 2019.

Désormais, et jusqu'au 31 décembre 2019, les aides prévues dans le cadre de ce programme ne peuvent excéder un montant subventionnable de 8 000 € HT pour tous les systèmes de chauffage, hors chaudière gaz, le montant étant fixé à 2 400 € HT pour ces dernières.

Il s'agit donc d'une réduction très conséquente puisque l'Anah prend en charge 50% de la facture pour les ménages très modestes. Autrement dit, ces derniers devront désormais se contenter d'une aide maximale de 4 000€ pour tous les produits et de 1 200€ pour les chaudières gaz.

La CAPEB désapprouve cette décision qui a été prise soudainement, sans dialogue préalable avec les acteurs de la rénovation énergétique des bâtiments et qui va impacter très fortement les professionnels du chauffage et les ménages modestes concernés. Encore une fois, les abus et déviances des uns sont sanctionnés de manière brutale et surtout globale, incluant de manière dommageable les entreprises vertueuses ! La CAPEB contestera fermement cette mesure lors de ses prochaines rencontres avec les pouvoirs publics.



ARTISANAT

→ L'U2P DÉNONCE L'ACCORD DE 2016 SUR LA REPRÉSENTATIVITÉ PATRONALE

À l'occasion de ses dernières Rencontres, l'U2P avait interpellé la Ministre du Travail sur la nécessité de réviser les règles de la représentativité patronale qui, aujourd'hui, permettent aux représentants des grandes entreprises d'imposer leur point de vue aux petites entreprises, qui représentent pourtant 98% des entreprises en France !

Mme Pénicaud avait reconnu le problème et admis que le dialogue social ne doit pas être monopolisé par les grandes entreprises. Pour autant, elle a renvoyé les organisations

patronales dos à dos en les invitant à se mettre d'accord... Mission impossible ! Pourquoi le Medef et la CPME accepteraient-ils de revenir sur des règles qui leur donnent tout pouvoir ? Pour contraindre ces deux organisations de revenir à la table des discussions et à prendre en considération une représentation juste des petites entreprises, l'U2P a décidé de dénoncer l'accord qu'elle avait signé en 2016 avec elles. Cet accord, en effet, stipulait qu'une organisation pouvait s'opposer à un accord signé par les autres à condition d'être majoritaire. Or, cette

majorité repose sur le nombre de salariés des entreprises adhérentes et non pas sur le nombre d'entreprises lui-même ! Et c'est ce point que l'U2P veut changer.

L'U2P appelle le gouvernement à prendre ses responsabilités pour permettre à la démocratie sociale de fonctionner sur des bases équilibrées et éviter ainsi qu'une catégorie d'entreprises puisse être totalement marginalisée dans le champ social.

Pour l'instant, ni le Medef ni la CPME n'ont réagi à cette dénonciation.

SOCIAL

→ C'ÉTAIT LA SEMAINE DE LA SANTÉ AUDITIVE AU TRAVAIL !

À l'occasion de la semaine de la santé auditive au travail qui s'est déroulée du 14 au 18 octobre, on rappellera que l'IRIS-ST a édité un mémo sur cette thématique et qu'elle a développé, sur son application smartphone « Les mémos IRIS-ST », un quiz visant à sensibiliser les chefs d'entreprise mais aussi les salariés.

On rappellera également que la CAPEB a signé un partenariat avec Cotral qui prévoit des offres spécifiques pour les adhérents de la CAPEB. Sur son blog, notre partenaire détaille la manière de prendre des empreintes en vue de la fabrication de protections auditives sur mesure. Cotral propose également de se déplacer dans les CAPEB départementales pour sensibiliser les entreprises sur le sujet.

Enfin, notons que l'Organisation Mondiale de la Santé a développé une application gratuite sur smartphone intitulée HearWho. Nous vous invitons à la découvrir.

LOBBYING

→ PROJET DE LOI DE FINANCES : LE CITE FAIT DÉBAT

La Commission des Finances de l'Assemblée Nationale a examiné la première partie du PLF 2020. Un travail de fourmis puisque plus de 1470 amendements ont été déposés ! dont 135 pour le seul article 4 relatif au CITE ! c'est dire combien le sujet est sensible.

Les propositions d'amendements présentées par la CAPEB ont été bien accueillies par un grand nombre de parlementaires, en particulier celui demandant la réintégration des revenus les plus aisés dans le champ des bénéficiaires de la future prime. On regrettera néanmoins que les députés qui nous suivent sur ce terrain ne soient pas nombreux à appartenir au groupe de la majorité.

De même, notre proposition d'amendement concernant l'éligibilité des chaudières THPE pour les revenus intermédiaires

(5 à 8^e déciles) a également été bien reçu, mais là encore majoritairement par des parlementaires de l'opposition. Le député non inscrit Matthieu Orphelin a, pour sa part, déposé un amendement visant à interdire purement et simplement le démarchage téléphonique pour les travaux de rénovation énergétique du type de ceux isolations des combles à 1 €. Au final, ce passage en commission aura été bien décevant puisque nos propositions d'amendements ont été déclarés irrecevables au motif, notamment, qu'ils conduisent à aggraver la dépense publique.

En séance publique, cette semaine, la CAPEB a représenté ses propositions en les modifiant de façon à ne pas tomber à nouveau sous le coup de l'irrecevabilité. Les députés de la Côte d'Or issus de la majorité ont décidé de les défendre.

MÉTIERS



→ RÉUNION DES CONSEILLERS PROFESSIONNELS DE L'UNA CHARPENTE MENUISERIE AGENCEMENT

Jean-Marc Desmedt a réuni ses conseillers professionnels le 17 octobre à Sélestat.

Pour commencer, un tour de table a permis d'examiner les diverses demandes et projets des conseillers professionnels et du Réseau. Puis un point d'information a été fait sur les principaux dossiers « Codifab » en cours. Il a été question de l'étude réalisée sur la préservation des bois et des suites à lui donner, et des essais incendie sur lambris. Notons à ce sujet que le CSTB a mené la seconde phase de tests de petites dimensions dont l'objectif est de caractériser un grand nombre de revêtements muraux. L'état d'avancement du référentiel de certification pour petites structures INREFCERT a été présenté. Les

organismes de certification doivent préparer leur dispositif notamment sur la base d'entretiens avec les entreprises candidates. Les aspects juridiques liés à la création de la certification ont été traités et le projet aborde désormais l'étape communication. Le Président de l'UNA Charpente Menuiserie Agencement et ses conseillers ont également fait un point sur les travaux de révision des DTU 31.4 (Façade à ossature bois) et 36.5 (Porte et fenêtre extérieure). Ont également été abordés le concours New living Wood, auquel 4 écoles ont répondu, et la remise des prix qui se tiendra d'ici la fin de l'année.

À l'issue de leur réunion, toute l'équipe de l'UNA s'est rendue chez Laurent Braun pour visiter son entreprise.



LES RENDEZ-VOUS DE LA SEMAINE

L'ACTUALITÉ (Suite de la p. 1)

Il a, évidemment, abordé la problématique des règles de la représentativité patronale qui sont la cause de toutes les difficultés que rencontre aujourd'hui la CAPEB pour défendre les intérêts des entreprises artisanales du bâtiment comme elle le voudrait. Il en va de même pour la négociation relative à l'apprentissage. Dans le droit fil de ces constats et réflexions, le Conseil a validé la réalisation d'une étude objective sur l'intérêt des caisses de congés payés pour les petites entreprises. Enfin, pour clore ce chapitre, le Conseil d'administration a commenté la demande d'adhésion de la FFB à l'APNAB et à l'accord de 1994 qui l'a créé, et en a envisagé les conséquences éventuelles sur les moyens dont disposera la CAPEB à l'avenir pour mettre en œuvre le dialogue social dans l'artisanat du bâtiment. Au registre des questions économiques, le Conseil a pris connaissance des propositions du groupe de travail qui a été constitué en interne sur la maison individuelle avec l'objectif de favoriser l'accès des entreprises artisanales du bâtiment à ce marché. Le Conseil a approuvé toutes les pistes d'actions suggérées et donc la poursuite des travaux à ce sujet.



Un point a également été fait sur la marque Handibat®. Pour en favoriser le développement, le Conseil d'administration a approuvé une offre de partenariat visant à sponsoriser les jeux paralympiques de 2024 et la coupe de France de basket Handisport.

Guillaume De Maussion, Directeur de 360travaux est intervenu pour dresser un bilan du fonctionnement de la plateforme lancée depuis 6 mois maintenant. Les binômes sont invités à un échange le 14 novembre prochain.

Le Conseil d'administration a par ailleurs approuvé les nouveaux projets de partenariats Béranger Développement qui concernent plus particulièrement les entreprises de l'UNA Équipement Électrique et Électro-Domotique et ceux de l'UNA Couverture Plomberie Chauffage : le Groupe Muller (solutions thermiques et produits intelligents), Domusa Teknik (sanitaire chauffage) et Froling (chaudières biomasse).

Pour finir, un point a été fait sur le projet de loi de finances et les débats parlementaires qui conduisent la CAPEB à intervenir pour tenter de faire corriger les dispositions prévues concernant le CITE et le GNR notamment.

FORMATION

→ UN MOOC POUR SE FORMER AUX MARCHÉS PUBLICS ET À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Le MOOC CAPECOBAT mis en place par la CAPEB Grand Paris ouvrira sa 3^e session le 29 octobre. Cette formation est accessible à tous les professionnels intéressés au plan national et d'ailleurs, les inscrits des deux premières sessions étaient issus des différentes régions du territoire.

On rappellera que l'objectif de ce module est de mettre à la disposition des entreprises artisanales du bâtiment une formation à distance et gratuite leur permettant de renforcer leurs compétences sur les marchés publics et la rénovation énergétique. Deux chefs d'entreprise artisanale en présentent le contenu et l'intérêt dans une courte vidéo que nous vous invitons à regarder. Les inscriptions sont ouvertes sur le site www.mooc-batiment-durable.fr



PRESSE

Le Président Liébus a été l'invité éco de Jean Leymarie, en direct mardi sur France 3 à 17h50 pour rappeler les positions de la CAPEB concernant les principales dispositions du projet de loi de finances qui nous concernent : le CITE et le GNR en particulier.

Par ailleurs, une interview croisée du Président et du Premier vice-président a été organisée mardi également sur les dossiers sociaux avec un journaliste des AEF (voir notre actualité sur [ARTUR](#)).



CNAE

Le Président confédéral est intervenu mardi devant les délégués de la CNAE pour évoquer le contexte économique et les combats que la CAPEB continue de mener pour faire en sorte que les entreprises artisanales du bâtiment puissent bénéficier d'un environnement favorable, qu'il s'agisse de la transformation du CITE en prime, de l'évolution du dispositif RGE ou bien d'apporter des aménagements concrets à la suppression progressive de l'avantage fiscal sur le GNR ou encore de permettre un accès direct des entreprises artisanales aux marchés de la maison individuelle, du patrimoine, à la commande publique, etc.

U2P

Le Conseil National de l'U2P qui s'est réuni jeudi a commenté les comptes-rendus des commissions (social, Europe, économie) avant de faire un point sur le règlement intérieur de l'OPCO des Entreprises de proximité. Il a ensuite commenté la réunion qui s'est tenue le 14 octobre au Ministère du Travail concernant la formation professionnelle des travailleurs indépendants suite au rapport de l'IGAS. Le matin du Conseil National, le Président Liébus inaugurerait l'antenne U2P dans l'Oise, à Beauvais.

MAAF

L'assemblée générale du fonds de solidarité mis en place par la MAAF se tenait ce vendredi. Le Président confédéral y participait avec Dominique Métayer.

RÉSEAU

→ UN NOUVEAU PRÉSIDENT DANS LE DOUBS

Samuel Runser a été élu à la présidence de la CAPEB du Doubs au cours du dernier Conseil d'administration de cette CAPEB départementale.



Crédit photo : CAPEB / iStockPhoto © 2019



CONFÉDÉRATION DE L'ARTISANAT ET DES PETITES ENTREPRISES DU BÂTIMENT
2, rue Béranger - 75140 Paris Cedex 03 - Tél. : 01 53 60 50 00
e-mail : capeb@capeb.fr

Pour tout complément d'information,
rendez-vous dans votre espace adhérent sur
www.capeb.fr
qui vous permettra d'accéder à

